

DÉLIBÉRATION N°DL20220057 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) - BILAN DU PLAN D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2021 ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN POUR L'ANNÉE 2022

M. Bruno CHANGEAT expose ce qui suit :

Par délibération du 17 décembre 2018, la collectivité s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) qui peut constituer un véritable levier de performance. Il s'agit de la responsabilité de notre organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

Par cette démarche la collectivité s'efforce ainsi de concilier ces trois dimensions en respectant les intérêts mutuels des parties intéressées que ce soit au niveau interne qu'externe.

Cette démarche innovante, volontariste est une démarche d'amélioration continue qui nous engage sur le long terme : nous mettre régulièrement en question afin d'aboutir à des réalisations toujours plus vertueuses.

Par cette démarche, la collectivité :

- inscrit ses actions dans la durabilité : prévenir et anticiper les risques (financiers, humains, opérationnels, ...) et réduit notre vulnérabilité (face aux changements climatiques ou l'évolution des attentes des citoyens),
- anticipe une nouvelle manière de se comporter et entrer dans le monde de demain,
- place l'humain au centre de ses préoccupations (par plus de cohésion interne, un dialogue renforcé avec les citoyens, les associations, les entrepreneurs, les commerçants, ...).

Cette démarche contribue à rendre durablement notre territoire attractif (par des aménagements durables, la préservation du patrimoine, de l'environnement, la création d'emplois, ...).

A l'issue d'un diagnostic d'auto évaluation de nos pratiques, construit notamment en référence avec le Guide sur l'évaluation AFAQ26000 Collectivités de mai 2012, la commune a construit un plan d'actions autour de 5 critères et 24 sous critères :

Critère A - Gouvernance dans la collectivité

- A1- Engagement des élus, de la direction et de l'encadrement
- A2- Gestion financière et utilisation des fonds publics
- A3- Relations directes et modernes avec les usagers
- A4- Intégration de la commune dans son environnement territorial

Critère B - Ressources humaines, relations et conditions de travail

- B1- Gestion des ressources humaines en cohérence avec les principes de la RS
- B2- Qualité du dialogue social

- B3- Gestion de la santé et de la sécurité au travail
- B4- Attention portée à la personne au travail

Critère C - Aménagement durable des territoires et urbanisme

- C1- Amélioration du cadre de vie, habitat et logement
- C2- Gestion des bâtiments communaux et des équipements collectifs
- C3- Soutien aux commerces et développement économique
- C4- Préservation des espaces naturels et valorisation du patrimoine
- C5- Offre de transport et de déplacement pour chacun

Critère D- dynamiques locales et services aux populations

- D1- Animation de la ville et action culturelle
- D2- Sports et loisirs pour tous
- D3- Parcours éducatif de la petite enfance à l'adolescence
- D4- Action sociale et santé
- D5- Sécurité et prévention des risques
- D6- Accompagnement de la vie associative
- D7- les animaux dans la ville

Critère E- Préservation de l'environnement

- E1- Énergie : consommation et réduction
- E2- Utilisation responsable de l'eau
- E3- Gestion des déchets
- E4- Respect de la biodiversité
- E5- Lutte contre les pollutions et nuisances

1- Bilan du plan d'actions RSO 2021

Plus de 80 actions - contributions de notre collectivité aux objectifs de développement durable - ont été inscrites dans un plan d'actions qui concernent ces 5 domaines.

Le premier semestre 2021 nous a permis de compléter ce plan d'actions par l'établissement de critères d'évaluation permettant de mesurer et d'évaluer de la manière la plus objective possible et à partir de critères partagés le suivi de ces actions.

Le rapport annuel RSO propose dans un souci de transparence, ~~de présenter le bilan de l'avancement et de réalisation de chacune de ces actions~~

Pour le plan d'actions 2021 qui comptait 91 actions :

- 31 actions ont été menées à bien,
- 48 sont « engagées »,
- 12 « non engagées ».

Pour mémoire pour le plan d'actions 2020 qui comptait 80 actions :

- 13 actions ont été menées à bien,
- 50 sont « engagées »,
- 17 « non engagées ».

2- Nouveau plan d'actions RSO 2022

Proposé en annexe de la présente délibération, le nouveau plan d'actions compte désormais 96 actions réparties de la manière suivante : 55 « à réaliser en 2022 » et 41 « à engager en 2022-2024 ». 22 nouvelles actions, issues de propositions faites par les agents et élus de la collectivité en lien avec leurs missions viennent compléter ce plan. A noter que certaines actions réalisées en 2021 trouvent aussi un prolongement dans ce nouveau plan.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 contre M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

2 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **de prendre acte** du bilan du plan d'actions RSO 2021,
- **de valider** le plan d'actions RSO 2022.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD